



6700 - La rémunération des donneurs de sang

question

Question : La banque de sang offre aux donneurs de sang des cadeaux composés d'un tapis de prière, d'une médaille et d'une certaine somme d'argent ...J'espère qu'on m'explique le point de vue de la Charia purifiée à propos de ces cadeaux ?.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de vendre du sang, compte tenu de ce qui est rapporté dans le Sahih de Boukhari d'après Abi Djouhayfa qui dit : « J'ai vu mon père acheter un (esclave) pratiquant du métier de videur du sang vicié et casser ses outils...Quand je l'ai interrogé à propos de son acte, il m'a dit : **Certes, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit le prix du sang.** (voir Boukhari, 3/12,43 et Ahmad, 4/308-309)

Al-Hafiz dit dans al-Fateh : « Il s'agit d'interdire (la vente) du sang comme il en a été fait de la vente des cadavres et du porc. C'est interdit par consensus. C'est -à- dire la vente du sang et l'usage de son prix.

Allah le sait mieux